title : Notice sur *Sganarelle ou Le Cocu imaginaire* de Molière

creator : Auguste Vitu

copyeditor : Floria Benamer (Stylage sémantique)

publisher : Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL

issued : 2016

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/moliere/moliere\_sganarelle-ed-vitu/

source : Molière, *Sganarelle ou Le Cocu imaginaire*, éd. Auguste Vitu, Paris, Librairie des Bibliophiles, 1889.

created : 1889

language : fre

$I$ Représenté pour la première fois le vendredi 23 mai 1660, *Sganarelle, ou Le Cocu imaginaire*, la quatrième pièce de Molière, obtint trente-sept représentations entre cette première date et le dimanche 10 octobre, qui vit le dernier jour du théâtre du Petit-Bourbon, démoli le lendemain. Elle obtint un succès de fou rire plutôt que d’argent. La Cour était absente et ne revint à Paris qu’au milieu de l’été, après la célébration du mariage de Louis XIV avec l’Infante d’Espagne. Ceci explique pourquoi les recettes des Comédiens de Monsieur ne dépassèrent que trois fois le chiffre de 700 livres et se tinrent moyennement entre 300 et 400 livres par soirée, Molière reçut de ses compagnons, pour prix de sa une somme de 1,5oo livres en trois payements égaux. $II$ Au taux actuel des droits d’auteur payés par la Comédie-Française, soit trois pour cent de la recette totale pour une pièce en un acte il n’aurait touché qu’environ 400 francs pour une quarantaine de représentations il est vrai que les billets d’auteur doubleraient cette maigre récompense.

Quoi qu’il en soit, la voix publique plaça d’emblée *Sganarelle* au rang des plus excellentes comédies de ce temps-là ; le Roi lui-même, rentré à Paris, voulut la voir, et la fît devant lui au Bois de Vincennes le 26 juillet avec le Dépit amoureux, puis encore une fois 22 août avec *L*’*Héritier ridicule*, de Scarron. Monsieur, à son tour, se la fit jouer au Louvre le 29 avec *Les Précieuses*. La Cour ne s’en divertit pas moins que la ville. Ce n’est cependant qu’une bouffonnerie assaisonnée de très gros sel, et qu’il est difficile de placer au niveau de *L*’*Etourdi* ou du *Dépit amoureux*, encore moins des *Précieuses ridicules*. Elle ne repose, en effet, que sur une suite de méprises, tant bien que mal, et plus souvent mal que bien. L’évanouissement de Lélie, par exemple, répétant servilement celui de Célie, afin que Sganarelle vît Lélie dans les bras de sa femme comme sa l’avait vu lui-même tenant Célie dans ses bras, est un jeu de scène un peu trop artificiel,un peu trop « tiré », pour employer une expression de Molière lui-même. Mais la pièce est empreinte d’une si vive gaieté, elle est écrite $III$ d’une verve si franche, qu’elle mérite encore d’être lue, après qu’elle a presque entièrement cessé de paraître sur nos premières scènes françaises. Il serait peut-être téméraire d’affirmer que le goût du public s’épure, mais il est certain que les chefs-d’œuvre de la scène, et Molière tout le premier, ont contribué et le rendre plus délicat. Il se plaît encore aux grosses farces, à la condition qu’elles ne soient plus tout à fait aussi primitives que les situations principales de *Sganarelle*. Cependant, une anecdote inédite permet de mesurer l’effet produit par quelques-unes d’entre elles sur des âmes neuves. On conduisit un enfant de douze ans à la Comédie-Française un soir que Samson jouait le personnage de Sganarelle ; lorsque l’enfant le vit entrer armé de pied en cap et se souffleter lui-même pour se donner du cœur, il fut pris d’un accès d’hilarité tellement violente qu’elle dégénéra en convulsions et qu’il fallut l’emporter. Revenu à lui, l’enfant déclara qu il voulait être comédien, et il le fut. C’était ce pauvre Riché, qui, après avoir enlevé brillamment le premier prix de comédie au Conservatoire, mourut du choléra en 1849, pensionnaire de la Comédie-Française.

Est-ce de son propre fonds que Molière tira l’idée première de son *Sganarelle*? Il y a tout lieu d’en douter, Riccoboni et Cailhava y voyaient l’adaptation d’un canevas italien *Il Ritratto, o Arlechino cornuto per opinione*, c’est-à-dire $IV$ *Le Portrait, ou Arlequin cocu imaginaire.* On objecte, il est vrai, qu’ils n’apportent aucune preuve et surtout aucune date à l’appui de leurs assertions. Cependant il existe dans le recueil de Flaminio Scala dit Flavio, à la date certaine de 1611 (Théâtre des Gelosi, Venise, chez Q. B. Pulciani), une comédie en trois actes intitulée *Il Ritratto*, « le Portrait », dont l’intrigue repose précisément sur un portrait en médaillon passant de main en main et excitant la jalousie des différents personnages les uns contre les autres. Que ce tableau, assez compliqué et assez peu édifiant du monde du théâtre commencement du XVIIe siècle se soit simplifié en une arlequinade très voisine de notre Sganarelle, rien ne semble plus vraisemblable ni plus conforme à la formation ordinaire de ce genre d’amusements.

A y regarder de près, on reconnaîtrait, sans injustice envers la grande ombre de Molière, que le plan de son *Sganarelle* ressemble, à s’y méprendre, au scénario d’une pantomime ; et ce point de vue prête un intérêt nouveau à l’examen d’un problème demeuré si obscur qu’il a fallu renoncer à y trouver une solution.

Molière, qui avait sollicité et obtenu le privilège obligatoire pour l’impression des *Précieuses ridicules* dans le court délai de deux mois après leur première représentation, montra plus de hâte encore pour *Sganarelle*, car le privilège lui en fut accordé, $V$ sur sa demande, le 3i mai 1660, c’est-à-dire le huitième jour qui suivît la représentation. D’où cette conséquence évidente que le privilège avait été demandé avant que la pièce n’eut été livrée au jugement du parterre. Comment s’expliquer, dès lors, ce qui va suivre ? Tandis que *Les Précieuses ridicules* furent achevées d’imprimer dix jours après la signature du privilège, *Sganarelle* ne parut qu’au bout de trois mois (Jean Ribou, 12 août 1660), non pas en vertu du privilège du 1 mai accordé à Molière et signifié le 14 juin à la Communauté des libraires, mais en vertu d’un autre privilège accordé le 26 juillet à un sieur de Neuf-Villenaine.

Qui était le sieur de Neuf-Villenaine ? On ne sait. Il n’a laissé aucune autre trace de son passage sur cette terre, à supposer qu’il ait existé. Faut-il le considérer, personnalité réelle ou supposée, comme un simple contrefacteur ? Il s’en faut de beaucoup. C’est à la fois un panégyriste et un scholiaste. Il s’adresse avec beaucoup de courtoisie à l’auteur lui-même, « A M. de Molière, chef de la troupe des comédiens de Monsieur frère unique du Roi », et lui explique comment, « s’étant trouvé dans une célèbre compagnie où l’on s’entretenait de son esprit et du génie particulier qu’il avait pour les pièces de théâtre », il entreprit le récit du *Cocu imaginaire*, et s’aperçut, à son grand étonnement, qu’il savait la pièce par cœur. Cela paraît et était en effet fort extraordinaire. Ce $VI$ qui ne l’est pas moins, c’est que le prétendu Villenaine, soit dans une lettre-préface à un ami, soit dans un argument détaillé de la scène par scène, pénètre avec une imperturbable assurance dans la pensée de Molière et la supplée au besoin, comme s’il avait reçu les confidences du grand comique ; témoin ce passage qu’il faut transcrire en entier : « Je suis assuré, dit-il à son ami, que vous y trouverez quantité de vers qui ne se peuvent payer, que plus vous relirez, plus vous connaîtrez avoir été profondément pensés. En effet, le sens en est si mystérieux qu’ils ne peuvent partir que d’un homme consommé dans les compagnies, et j’ose même avancer que Sganarelle n’a aucun mouvement jaloux ni ne pousse aucuns sentiments que raideur n’ait peut-être ouïs lui-même de quantité de gens au plus fort de leur jalousie, tant ils sont exprimés naturellement ; si bien que l’on peut dire que, quand il veut mettre quelque chose au jour, il le lit premièrement dans le monde, ce qui ne se peut faire sans avoir un discernement aussi bon que lui, et aussi propre à ce qui plaît. » Avouons que ce Neuf-Villenaine connaissait d’assez près Molière, jusqu’à lui emprunter ses tours de phrase,et qu’en tout cas il a fort judicieusement défini la méthode de travail de celui qu’on appela par excellence « le Contemplateur ».

Son admiration pour le poète est égalée, sinon surpassée, par son enthousiasme pour le comédien, pour $VII$ ses jeux de théâtre, pour ces mouvements de visage et de corps qu’on appelle vulgairement des grimaces et des postures, auxquelles Molière, on le sait par d’autres témoignages, attachait tant de prix, « gestes inimitables, dit Neuf-Villenaine, et qui ne se peuvent exprimer sur le papier ». « Bref, ajoute-t-il un peu plus loin, en parlant de la scène XII, il faudrait avoir le pinceau de Poussin, Le Brun et Mignard, pour vous représenter avec quelle posture Sganarelle se fait admirer dans cette scène, où il paraît avec un parent de sa femme. L’on n’a jamais vu tenir de discours si naïfs, ni paraître avec un visage si niais, et l’on ne doit pas moins admirer l’auteur pour avoir fait cette pièce que pour la manière dont il la représente ; jamais personne ne sut si bien démonter son visage, et l’on peut dire que, dedans celte pièce, il en change plus de vingt fois… » Du reste, le commentaire intégral de Neuf-Villenaine est reproduit à la fin du présent volume, et nous y renvoyons le lecteur.

Les suites de l’aventure ne sont pas moins surprenantes que n’en avait été le début.

Molière présenta requête au Prévôt de Paris, qui, le 28 août, rendit une ordonnance portant autorisation d’assigner le libraire Ribou et de saisir le *Sganarelle* de Neuf-Villenaine. L’assignation, donnée par-devant les Requêtes de l’Hôtel, aboutît le 3 septembre ; sur le rapport du maître des requêtes Courtin, $VIII$ à un arrêt interlocutoire qui défendit provisoirement à Ribou de vendre l’ouvrage contesté, et enfin, le 16 novembre, sur le rapport du maître des requêtes Boucher, à un arrêt définitif qui supprima le privilège indûment obtenu 26 juillet et condamna Ribou à remettre à Molière les 1,250 exemplaires du tirage ou leur valeur à raison de trente sols par exemplaire, au total 1,875 livres. A noter que Neuf-Villenaine aurait donné quittance de 220 livres reçues par pour prix de la chose qui ne lui appartenait pas.

Quel genre d’arrangements intervinrent entre Molière et Ribou ? On ne peut que les entrevoir. Plusieurs éditions ultérieures ont été réimprimées en vertu de ce même privilège du 26 juillet, supprimé par arrêt du Conseil ; seulement, le nom de Molière y est substitué à celui de l’énigmatique Neuf-Villenaine, dont les arguments sont conservés intégralement, sauf quelques variantes introduites dans l’édition de 1666. Molière acceptait donc comme exacts les commentaires de Neuf-Villenaine, et ses éloges par-dessus le marché.

La distribution des rôles entre les sociétaires de 1660 ne soulève aucune difficulté, la voici :

|  |  |
| --- | --- |
| Molière | Sganarelle. |
| Du Parc | Gros-René. |
| L’Epy | Gorgibus. |
| De Brie | Villebrequin. |
| $IX$ La Grange | Lélie. |
| Mlle De Brie | La Femme de Sganarelle. |
| Mlle Du Parc | Célie. |
| Madeleine Béjart | La Suivante. |

Molière paraît avoir créé le type et peut-être le nom de Sganarelle, qui, d’après son étymologie italienne, signifierait le « détrompé ». L’inventaire fait après sa mort nous en a conservé le costume, composé de haut-de-chausses, pourpoint et manteau, col et souliers, le tout de satin rouge cramoisi, tel qu’il le porte dans la fameuse estampe de Simonin, représentant « le vray portrait de M. de Moliere en habit de Sganarelle ». Le visage riant, le menton saillant et absolument rasé comme les lèvres, le buste légèrement incliné, le bras et la jambe tendus comme pour une espèce de révérence, cet inestimable portrait de Molière-Sganarelle présente, ainsi que l’a très justement remarqué M. Louis Moland, une similitude de geste, d’attitude et de jeu comique avec les *Zanni* de la Comédie italienne. Il semblait que Molière, si vanté comme acteur par le mystérieux Neuf-Villenaine, se fût incarné aux yeux de tous dans ce type de Sganarelle, le cocu imaginaire. C’est pourquoi Scarron, sentant venir sa dernière heure (il mourut le 16 octobre 1660, cinq mois après la première représentation de *Sganarelle*) et dictant son testament versifié, dans lequel, à l’imitation de François Villon, il distribuait à tort et à travers des legs $X$ burlesques à ses contemporains, légua tout naturellement

A Molière le cocuage.

L’intention de Scarron ne saurait être douteuse ; elle fait allusion à la vogue toute récente de acteur de *Sganarelle*, et non pas à l’homme privé, puisque Molière en 1660 était célibataire. La plaisanterie de Scarron, tout inoffensive qu’elle fût, n’en devînt pas moins le point de départ des légendes aussi fâcheuses que mensongères dont des biographes peu scrupuleux ont chargé l’honneur conjugal de Molière devant la crédule postérité.

Quelques éditeurs ont paru croire que *Sganarelle* fut originairement divisé en trois actes ; on pourrait à la rigueur, placer une suspension de quelques minutes entre la scène VI et la scène VII, alors que sortie de Sganarelle, courant après sa femme, laisse le théâtre vide pour l’entrée de deux nouveaux personnages, Lélie et Gros-René ; de même après la XVIIe, où Sganarelle, après avoir achevé son illustre monologue, qui vaut une page de Rabelais, va proclamer partout son déshonneur imaginaire, est remplacé par Gorgibus, Lélie et sa suivante qui arrivent d’un autre côté. Mais les témoignages contemporains, et principalement l’argument l’argument attribué à Neuf-Villenaine, prouvent péremptoirement que la pièce ne fut jouée qu’en un acte.

Elle suscita une imitation, *La Cocue imaginaire*, $XI$ ou *Les amours d’Aclippe et* Céphise, en un acte en vers, représentée, à ce qu’on croît, par les comédiens de l’hôtel de Bourgogne en 1661, œuvre d’un auteur nommé François Donneau ; on la mentionne ici uniquement pour constater que ce Donneau n’avait aucune parenté avec Donneau de Vizé, de qui les rapports avec Molière sont connus et qui, par la suite, fonda *Le Mercure Galant*.

Auguste Vitu.